

ASSOCIATION
LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

8 AVENUE DU NORD
94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS AU 31/08/2025

Aux Membres de l'Association,

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR, relatifs à l'exercice clos le 31/08/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5.2 Contributions volontaires de l'annexe des comptes annuels concernant le caractère estimatif du bénévolat et déclaratif des mises à disposition.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nos contrôles ont porté sur l'ensemble des cycles et plus particulièrement sur les cycles ressources, produits constatés d'avance, trésorerie et charges en raison de l'importance de ces postes. Les sondages et les contrôles effectués ont contribué à l'expression de notre opinion.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre

en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS,

Véronique BRAULT
Commissaire aux Comptes

VIE AU GRAND AIR SAINT-MAUR

8 AVENUE DU NORD

94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Exercice

Du 1er Septembre 2024 au 31 Août 2025



BILAN & COMPTE DE RESULTAT

1. BILAN

ACTIF	Montant brut	Dépréciations	Montant net N	Montant net N-1
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	751 523	539 632	211 892	275 551
Installations techniques, matériel et outillage industriels	45 881	25 755	20 126	20 973
Autres immobilisations corporelles	899 941	467 714	432 227	222 178
Immobilisations corporelles en cours				186 218
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	292 935		292 935	292 935
Prêts	53 404		53 404	43 644
Autres	2 500		2 500	2 035
TOTAL (I)	2 046 184	1 033 100	1 013 083	1 043 533
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS EN COURS	715		715	642
CREANCES				
Créances clients usagers et comptes rattachés	18 262		18 262	
Créances reçues par legs ou donations	0			
Autres	192 153		192 153	121 233
Valeurs mobilières de placement				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
Disponibilités	3 776 769		3 776 769	3 434 943
Charges constatées d'avance	96 271		96 271	100 659
TOTAL (II)	4 084 169	0	4 084 169	3 657 477
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 130 353	1 033 100	5 097 252	4 701 010

Rubriques	Montant brut N	Montant net N
Engagements reçus		
Legs nets à réaliser :		
Acceptés par les organismes stat. compétents ;		
Autorisés par l'organisme de tutelle ;		
Dons en nature restant à vendre.		

PASSIF	Montant N	Montant N-1
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	44 387	44 387
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE STATUTAIRES		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles	274 408	274 408
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
REPORT A NOUVEAU	1 689 745	1 490 530
EXCEDENT OU DEFICIT DE L EXERCICE	193 627	199 215
SITUATION NETTE (sous total)	1 883 372	1 689 745
FONDS PROPRES CONSSOMPTIBLES		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	116 385	135 238
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL (I)	2 318 552	2 143 778
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	215 347	206 208
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	215 347	206 208
DETTES		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62 104	77 192
Emprunts et dettes financières diverses	1 365	1 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	217 400	213 020
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	220 551	316 861
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	55 065	62 974
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 006 868	1 679 576
TOTAL (IV)	2 563 353	2 351 024
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 097 252	4 701 010

2. COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Montant N	Montant N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
COTISATIONS	3 465 970	3 425 058
VENTES DE BIENS ET DE SERVICES		
Ventes de biens	29 723	42 288
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	710 072	575 344
dont parrainages	48 330	69 335
Production stockée		
Production immobilisée		
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		
Concours publics et subventions d'exploitation	918 162	1 050 410
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Dons manuels	28 774	32 015
Mécénats	252 406	261 472
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	169 251	190 199
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	176 116	186 217
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES		
AUTRES PRODUITS	633	3 653
TOTAL (I)	5 751 106	5 766 656
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE MARCHANDISES (POUR REVENTE)	63 723	46 481
VARIATION DE STOCK	-57	-284
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 113 787	2 008 068
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	81 807	99 486
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 966 911	2 068 734
CHARGES SOCIALES	564 125	572 670
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	159 679	135 997
DOTATIONS AUX PROVISIONS	176 947	179 808
REPORTS EN FONDS DEDIES		
AUTRES CHARGES (LICENCE/ENGAGEMENT/MUTATION)	479 340	499 559
TOTAL (II)	5 606 261	5 610 519
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	144 845	156 137
PRODUITS FINANCIERS		
PARTICIPATIONS		
AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	26 437	17 831
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE		
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
TOTAL (III)	26 437	17 831
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS FINANCIERES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	801	972
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE		
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
TOTAL (IV)	801	972
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	25 635	16 858
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (III-IV)	170 480	172 995
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	950	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	29 092	26 220
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES		
TOTAL (V)	30 042	26 220

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	6 895	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
TOTAL (VI)	6 895	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-IV)	23 147	26 220
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (VII)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 807 585	5 810 706
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI)	5 613 957	5 611 491
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	193 627	199 215
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
DONS EN NATURE		
PRESTATIONS EN NATURE		
BENEVOLAT		
TOTAL DES RESSOURCES		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
SECOURS EN NATURE		
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS		
PRESTATIONS EN NATURE		
PERSONNEL BENEVOLE		
TOTAL DES EMPLOIS		

ANNEXES

VIE AU GRAND AIR SAINT-MAUR

SIRET : 788 336 949 00029 - APE : 9312 Z

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

Au BILAN,

Avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2025 dont le total est de 5 097 252 euros.

Et au COMPTE DE RESULTAT,

De l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de 5 613 957 EUROS et dégageant un bénéfice de 193 627 euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

PRESENTATION DE LA VGA SAINT-MAUR

La VGA Saint-Maur est une association sportive (loi du 1er juillet 1901) reconnue d'utilité publique, membre de la Fédération française des Clubs Omnisports, subventionnée par la ville de Saint-Maur des Fossés, par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, par le Conseil régional Ile-de-France et par l'Agence Nationale du Sport.

Créée en 1919, elle propose la pratique de plus de 80 activités physiques et sportives au travers de ses 33 sections.

Elle couvre le sport loisir, le sport de compétition, le sport haut niveau et le sport santé (reconnue Maison Sport Santé en 2020).

Très impliquée dans le développement du sport pour tous les âges, la VGA Saint-Maur rayonne au niveau départemental, régional, national et international.

Elle est gérée par des bénévoles, assistés de salariés.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La durée de cet exercice est égale à 12 mois.

Pour cet exercice, le résultat bénéficiaire s'élève à **193 627 €**.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG sous réserve des dispositions particulières figurants dans le règlement ANC 2018-06 modifié, du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ses règlements modificatifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

- Bâtiments : 20 ans
- Bâtiments sur sol d'autrui : 10 ans
- Logiciel : 1 an
- Aménagements et installations : 6-8 et 10 ans
- Matériel de transport : 2-3 et 4 ans
- Matériel informatique et de bureau : 3-4 et 5 ans

L'amortissement économiquement justifié est celui de l'amortissement linéaire.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les Valeurs Mobilières de Placement sont comptabilisées pour leur valeur d'achat et dépréciées par provision si le cours le nécessite.

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risque et charge est constatée lors de l'existence d'une charge future ou d'un risque éventuel.

Contributions volontaires – valorisation du bénévolat et valorisation de la mise à disposition des installations

Les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées.

Leur valorisation et les méthodes utilisées sont décrites en 5.2

Engagements de retraite

Conformément à la loi et/ou la convention collective, l'entité doit verser une indemnité de fin de carrière à ses salariés lors de leur départ en retraite.

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite mentionnée ci-dessous fait l'objet d'enregistrement comptable. Le montant a été estimé selon la méthode suivante :

- Indemnité prévue par la convention collective "Sport"
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3.35%
- Taux d'évolution des salaires : 1%
- Taux de rotation moyen sur 3 ans : 0.00 %

Le montant total des IDR ainsi calculé est de 176 947€.

La méthode de comptabilisation des cotisations reçues

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif. Une analyse est opérée pour rattacher le produit à l'exercice correspondant à la saison sportive avérée.

Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont essentiellement constitués des cotisations ainsi que des subventions N+1 encaissées sur l'exercice N.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

3.1 Actif immobilisé

IMMOBILISATIONS				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	167 028			167 028
Constructions sur sol d'autrui	584 495			584 495
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	39 964	5 917		45 881
Installations générales, agencements et divers	367 889	283 142		651 031
Matériel de transport	140 949	1		140 950
Matériel de bureau, informatique et mobilier	91 798	16 162		107 960
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	186 218		186 218	
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	1 578 340	305 222	186 218	1 697 344
Participations				
Autres titres immobilisés	292 935			292 935
Prêts et autres immobilisations financières	45 679	11 460	1 235	55 904
Total des immobilisations financières	338 614	11 460	1 235	348 839
TOTAL	1 916 954	316 682	187 453	2 046 184

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	144 755	5 208		149 964
Constructions sur sol d'autrui	331 217	58 451		389 668
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 991	6 764		25 755
Installations générales, agencements et divers	280 103	37 034		317 137
Matériel de transport	44 340	24 912		69 252
Mat de bureau et informatique, mobilier	54 015	27 309		81 325
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	873 421	159 680	0	1 033 100
TOTAL	873 421	159 680	0	1 033 100

3.2 Etat des échéances, des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES			
Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	53 404		53 404
Autres immobilisations financières	2 500	2 500	0
Total de l'actif immobilisé	55 904	2 500	53 404
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	18 262		18 262
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	2 349	2 349	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers	159 620	159 620	
Groupes et associés			
Débiteurs divers	30 183	30 183	
Total de l'actif circulant	210 415	192 153	18 262
Charges constatées d'avance	96 271	96 271	0
TOTAL	362 590	290 924	71 666

ETAT DES DETTES				
Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	62 104	15 262	46 842	
Emprunts et dettes financières divers	1 365			1 365
Fournisseurs et comptes rattachés	217 400	217 400		
Personnel et comptes rattachés	86 459	86 459		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	114 815	114 815		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	19 277	19 277		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	55 065	55 065		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	2 006 868	2 006 868		
TOTAL	2 563 353	2 515 146	46 842	1 365

3.3 Tableau de suivi des fonds dédiés

NEANT

3.4 Variation des fonds propres associatifs

Rubriques	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	44 387				44 387
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	274 408				274 408
Report à nouveau	1 490 530	199 215			1 689 745
Excédent ou déficit de l'exercice	199 215		193 627	199 215	193 627
Situation nette	2 008 540	199 215	193 627	199 215	2 202 167
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	135 238		10 239	29 092	116 384
Provisions réglementées					
TOTAL	2 143 778	199 215	203 866	228 307	2 318 552

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 – Catégorie des subventions

Financier	Concours public	Subvention d'exploitation	Subvention d'investissement
Municipalité		506 391	
Département		174 888	
Région		54 921	
ANS		84 040	
Autres	67 877	30 045	29 092
TOTAL	67 877	850 285	29 092

4.2 Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminution reprises	Montant fin exercice
Prud'hommes	12 000			12 000
Fin de carrières	167 808	176 947	167 808	176 947
Franchises URSSAF	26 400	0	0	26 400
TOTAL	206 208	176 947	167 808	215 347

4.2 - Comptes De Régularisation

Charges constatées d'avance :	96 271 €
Produits constatés d'avance :	2 006 868 €
Charges à payer :	353 117 €
Dont :	
* Fournisseurs	228 152 €
* Personnel et Organismes sociaux	124 965 €
Produits à recevoir :	26 406 €
Etat – Produits à recevoir :	177 882 €

4.3 -Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel d'un montant total de 23 147 euros est composé principalement de :

● Reprise subvention Investissement :	+29 092 €
● Produits sur exercice antérieur :	+950 €
● Pénalités et amendes :	-3 635 €
● Dons :	-3 260 €

4.4 -Rémunération des dirigeants

Les trois plus hauts dirigeants ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature. S'agissant d'une association à but non lucratif, tous les postes d'administration sont tenus par des bénévoles.

4.5 –Effectif moyen (équivalent temps plein)

	Au 31/08/2025	Au 31/08/2024
Personnel Administratif	11	11
Educateurs – entraîneurs (+ sportifs)	30	39
Total	41	50

4.6 -Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 13 200 euros TTC, sur la mission légale.

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 –Engagements Financiers

A – Crédit- Bail
Néant

B – Autres Engagements
Nantissement de compte auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 37 500 €.
Caution société pour un montant de 38 596 € de CEGC.

5.2 Contributions volontaires

L'Association s'appuie pour mener ses actions sur des bénévoles. Ce bénévolat concerne des tâches administratives et également des fonctions d'encadrement sportif.

La VGA bénéficie également, à titre gratuit, de la jouissance de locaux mis à disposition par la commune de Saint Maur des Fossés.

L'Association n'a pas opté pour l'inscription de ces contributions en comptabilité.

Valorisation du bénévolat

Nature des tâches accomplies :

Premièrement, la valorisation du bénévolat et des contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'association correspond à des tâches administratives, réunions, traitement du courrier, appels téléphoniques, gestion de site internet, relation avec les partenaires institutionnels (mairie, CG, fédération,) et commerciaux (sponsors).

Deuxièmement, cette valorisation correspond également à des fonctions d'encadrement sportif, d'accompagnateur, d'entraîneur sportif.

Evaluation du nombre de bénévoles :

La première série de tâches correspond aux fonctions des bénévoles dirigeants dont le nombre est variable selon les sections. Au minimum la section est dirigée par 5 personnes tandis que les sections les mieux encadrées ont une équipe dirigeante d'une dizaine de personnes. Au total le nombre de bénévoles dirigeants est de 188.

Pour ce qui est des fonctions liées directement à l'activité sportive nous estimons le nombre de bénévoles à 407 soit 11 personnes en moyenne par section.

Au total la VGA fonctionne grâce à l'apport de ses 595 bénévoles.

Temps consacré à ces tâches :

Chaque bénévole donne au minimum 4 heures de son temps par semaine sur 30 semaines à l'année sur une saison normale soit 71 400 heures de travail pour cette saison.

Valorisation :

Concernant la valorisation de chaque heure de bénévolat, en procédant par analogie, nous nous référons au salaire minimum conventionnel pour les employés du groupe 2 soit, pour un salarié travaillant au maximum 10 heures par semaine : 12.31 euros brut par heure.

Suivant cette méthode d'évaluation le montant de la valorisation comptable du bénévolat est de 878 934€ brut.

A ce chiffre il faut apporter les réserves nécessaires tenant notamment à la difficulté de connaître précisément, pour chaque section, le nombre d'heures passées par chaque bénévole pour aider la VGA. C'est pourquoi nous avons retenu des chiffres estimés raisonnables.

Valorisation de la mise à disposition des installations

La valorisation de cette contribution est estimée à 4 391 134.26€ par la commune pour cet exercice (cf feuille détail jointe).

SERVICE
DES SPORTS

VGA SAINT MAUR

Récapitulatif saison 2024/2025

VGA AIKIDO NOCQUET	13 682,81
VGA AIKIDO TAMURA	46 672,50
VGA ATHLÉTISME	108 891,56
VGA BASKET	410 467,97
VGA BOXE	146 685,00
VGA DANSE RYTHMIQUE	236 696,25
VGA E.P.I.S.	144 361,88
VGA ESCRIME	160 781,25
VGA FOOTBALL FÉMININ	146 717,81
VGA FOOTBALL MASCULIN	167 724,38
VGA GR	84 266,88
VGA GYMNASTIQUE	212 058,00
VGA HALTÉROPHILIE	198 190,78
VGA KARATÉ	90 339,38
VGA MULTISPORTS BIEN-ÊTRE (SPORTS ÉVASION	30 003,75
VGA PENTATHLON MODERNE	14 378,44
VGA RUGBY	147 398,13
VGA SPORT HANDICAP	28 008,75
VGA SPORT SANTÉ	4 809,75
VGA SPORTS D'EAU	492 517,81
VGA TAI CHI CHUAN (BIEN-ÊTRE)	34 820,63
VGA TENNIS	8 400,00
VGA VOLLEY	298 282,03
VGA YOGA	23 336,25
VGA/SMUS TENNIS DE TABLE	754 592,61
VGA/STELLA SPORTS BADMINTON	387 049,69

TOTAL VGA	4 391 134,26
------------------	---------------------

5.3 Informations complémentaires

Challenge Clubs de sport CARREFOUR :

La VGA Saint-Maur a de nouveau participé au Challenge mensuel du programme Clubs de sport organisé par CARREFOUR.

Grâce à ce programme, la VGA a gagné le challenge du mois de juin 2024 et s'est vu doté d'un mini-van 9 places électrique JUMPY de la marque CITROEN au cours du mois d'octobre 2024.

Les points gagnés tout au long de ce challenge ont également permis d'obtenir des dotations d'équipements sportifs répartis sur l'ensemble des sections de l'Omnisports.